

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT – 1L

Version:2

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: Decrassant Moteur Diesel spécial CT-1L
1. 1. 1. Contient:
- Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - 2-ethyl hexyl nitrate
 - Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant pour turbo, filtre à particules et vanne EGR
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: MECACYL
11 chemin des Arestieux – ZI Aususte III-
33610 Cestas France
Tél: +33 (0)5 56 68 05 06
Courriel: info@mecacyl.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: BM804I

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304*
 - * Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités(<3%DMSO)
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - 2-ethyl hexyl nitrate
 - Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl
2. 2. 3. Mention de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 2. 4. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention: P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT

– 1L

Version:2

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 7. Elimination: P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
2. 4. Autres dangers: Attaque de nombreux plastiques.
Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

N° CAS	N°CE	N° REACH	Concentration (% pds)	Nom	Classification
64742-53-6	265-156-6	01-2119480375-34-0000	50 < C ≤ 60	Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (<3%DMSO)	Tox. asp. 1 H304
	918-811-1	01-2119463583-34	40 < C ≤ 50	Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene	STOT un. 3 H336 Tox. asp. 1 H304 Tox. aq. chron. 2 H411
27247-96-7	248-363-6	01-2119539586-27	1 < C ≤ 5	2-ethylhexyl nitrate	Tox. aiguë 4 H302 - H312 - H332 Tox. aq. chron. 2 H411
12108-13-3			0 < C ≤ 1	Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl	Tox. aiguë 1 H300 - H310 Tox. aq. aiguë 1 H400

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16

Pour information : Peut aussi contenir à l'état de trace et sans incidence sur la classification du mélange final :

N° CAS	N°CE	N°ID	N° REACH	Concentration (% pds)	Nom
95-63-6	202-436-9	601-043-00-3		0 < C ≤ 1	1,2,4-triméthylbenzène
108-67-8	203-604-4	601-025-00-5		0 < C ≤ 1	mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
102-54-5	203-039-3		01-2119978280-34	0 < C ≤ 1	Ferrocene

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT – 1L

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Version:2

4. 1. 3. Contact avec la peau:	- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	irritation de la peau
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT 1L –

Version:2

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Température maximum de manipulation: 50°C.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être fermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver hors de la portée des enfants.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl : VME mg/m³ = 0.2 • 1,2,4-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 • naphthalène : VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 79

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT 1L –

Version:2

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore / jaune clair |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique, forte |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | 160°C (320 F) - 22 |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | >61°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 0.895 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | insoluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Non attendu |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx). |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | voir rubrique n° 3
- 2-ethyl hexyl nitrate
- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene |
| 11. 3. Sensibilisation: | Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT 1L

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Version:2

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. Toutefois la majorité des constituants du produit neuf sont intrinsèquement biodégradable à terme.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Données non disponibles.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPV B, ou n'en contient pas.
12. 6. Autres effets néfastes:	Pas d'effets néfastes attendus.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	voir rubrique n° 3 - 2-ethyl hexyl nitrate - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être incinéré, selon les règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3082
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001, IBC03, LP01, R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**DECRASSANT MOTEUR DIESEL SPECIAL CT 1L**

Date de révision: 25/03/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Version:2

- | | |
|--|--|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | oui |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |
| 16. 3. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |